

27 avril 2026

**Proposition de base de plan d'actions pour les 3 indicateurs visés par le RRN article 11 (FBI, carbone et éléments topographiques à haute diversité) soumis à concertation**





# 1. Les indicateurs à suivre

# 5 Indicateurs proposés en laissant le choix d'un indicateur à ne pas suivre

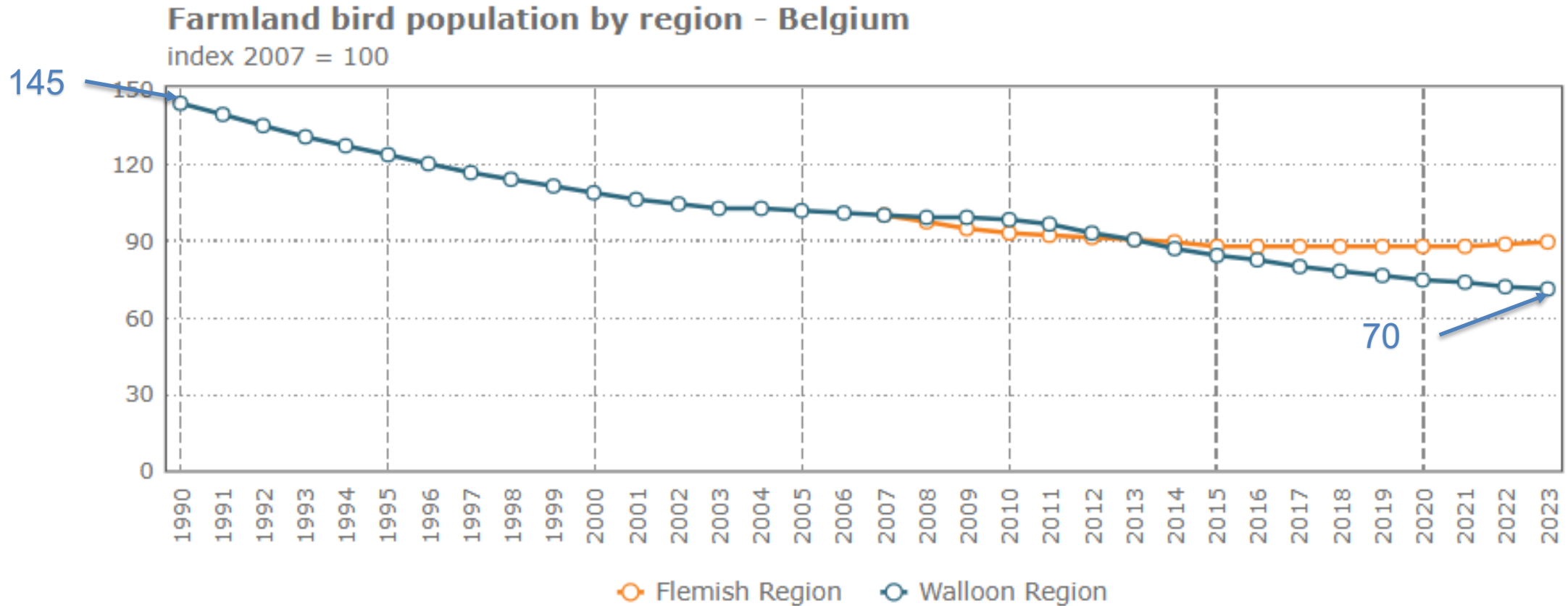


Objectif/obligation					
	2025	01.09.26	2030	2040	2050
Choisir 2 indicateurs entre les 3 indicateurs suivants : 1. <i>Indice des papillons des prairies (GBI)</i> 2. <b>Stock de carbone organique</b> dans les sols minéraux des <b>terres cultivées</b> 3. Part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité		X			
<b>Mettre en place des actions</b> pour faire augmenter les 2 indicateurs sélectionnés		X	Tendance à la hausse au niveau national jusqu'à atteindre les niveaux satisfaisants		
Définir les niveaux satisfaisants pour les 2 indicateurs			X (méthodes disponibles en 2028)		
Mesurer 2 indicateurs sur 3			Mesure tous les 6 ans jusqu'à atteindre les niveaux satisfaisants (carbone et particularités topo)		
Indice des oiseaux communs des milieux agricoles (FBI) – Mesures et plan d'actions	baseline = <b>100</b>		<b>105</b> Mesure tous les ans	<b>110</b> Mesure tous les ans	<b>115</b> Mesure tous les ans

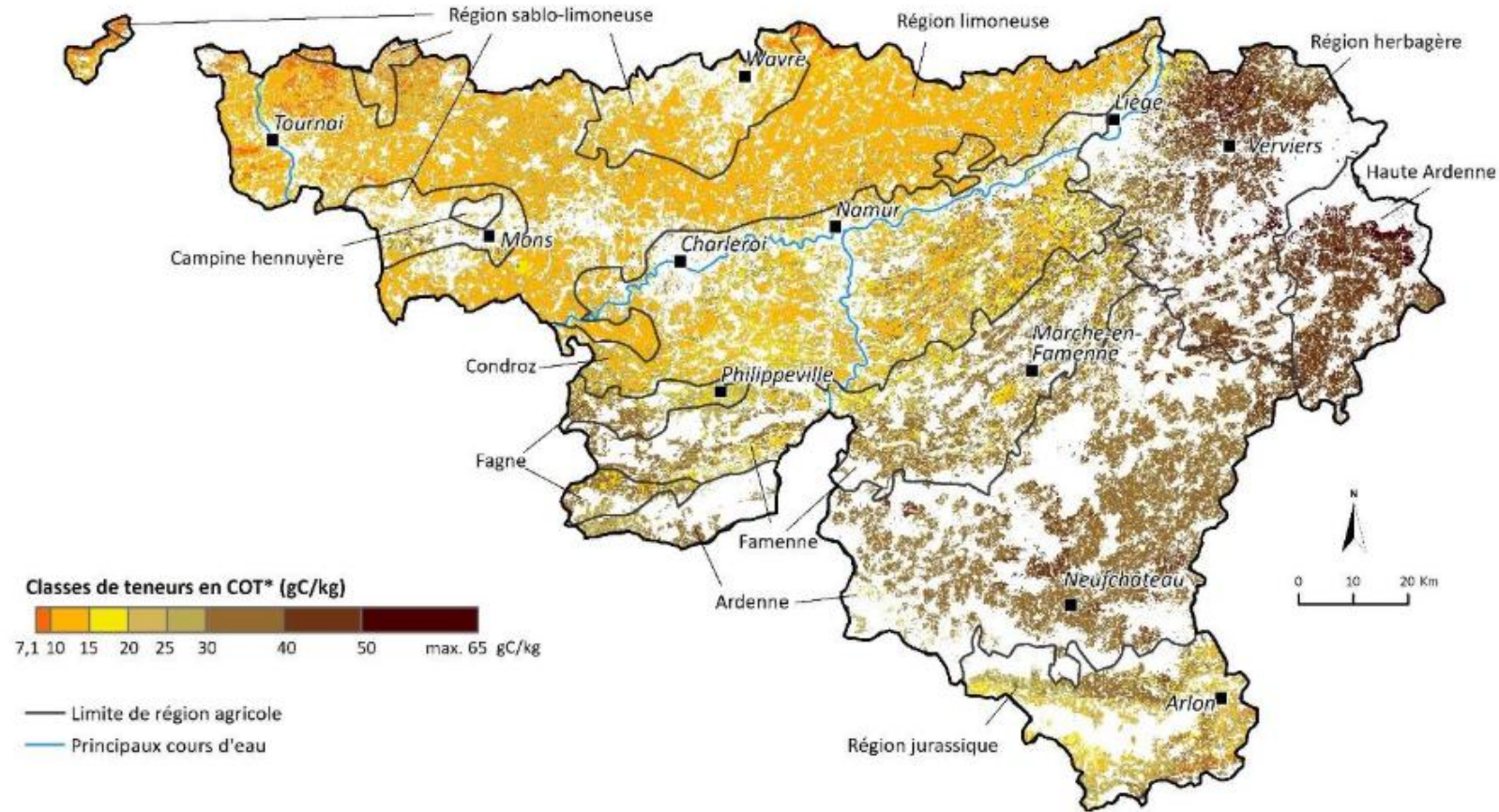


## 2. Tendances actuelles

# Tendances actuelles et idées des enjeux au niveau Wallon



# Tendances actuelles et idées des enjeux au niveau Wallon (état environnemental 2015-2019)



# Tendances actuelles et idées des enjeux au niveau Wallon (état environnemental 2015-2019)

Régions agricoles	SAU** (ha)	n***	Teneurs en COT (gC/kg)			Évolution entre les périodes 2004 - 2014 et 2015 - 2019
			Moyenne	Percentile 25	Percentile 75	
Région sablo-limoneuse	36 820	4 553	11,4	9,7	12,6	Différence inférieure à l'erreur de mesure
Région limoneuse	212 283	22 476	11,9	10,6	13,0	Différence non significative
Campine hennuyère	798	17	13,0	10,0	15,0	Différence non significative
Condroz	86 602	8 212	14,5	12,0	16,0	Différence inférieure à l'erreur de mesure
Famenne	23 643	1 449	18,6	14,0	22,0	Différence inférieure à l'erreur de mesure
Fagne	4 658	308	17,4	14,0	20,0	Différence non significative
Région herbagère	9 297	1 227	21,5	15,0	27,0	Différence non significative
Haute Ardenne	2 574	108	32,0	28,0	35,0	Différence non significative
Ardenne	30 570	581	28,6	24,0	33,0	- 11 %
Région jurassique	8 764	155	14,6	11,7	16,7	- 18 %
Toutes les régions	416 009	39 086	13,3	11,0	14,0	Différence inférieure à l'erreur de mesure

# Part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité

Les particularités topographiques à haute diversité, telles que :

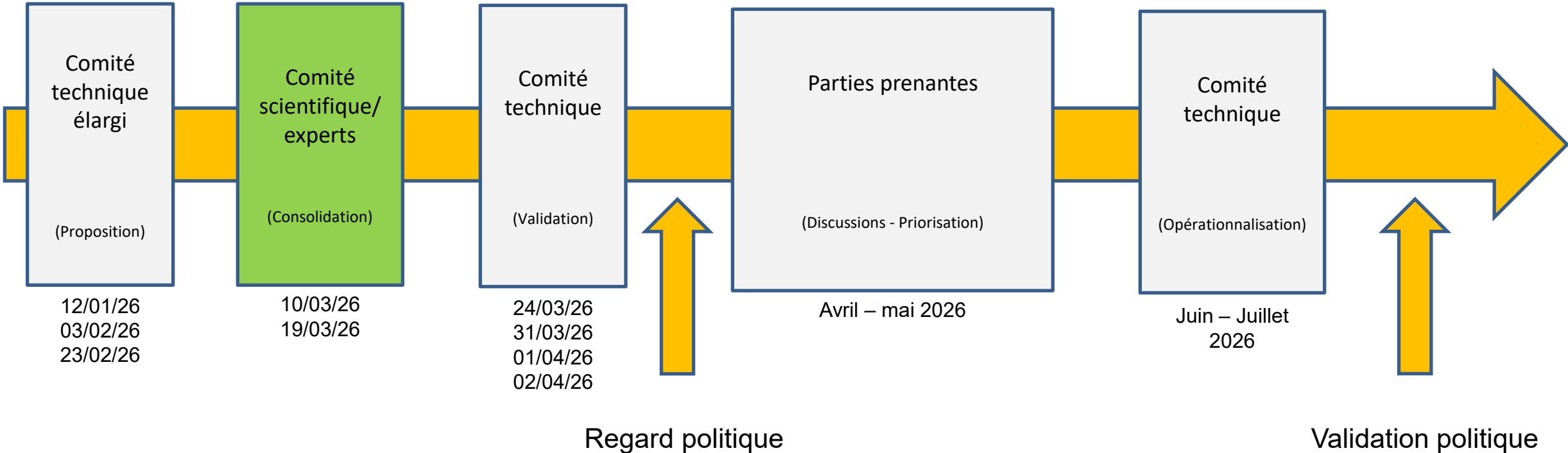
- bandes tampons
- haies
- arbres individuels ou groupes d'arbres, rangées d'arbres,
- bordures de champs,
- fossés, ruisseaux, petites zones humides, petits étangs
- terrasses, cairns, murs de pierre et éléments culturels
- + jachères
- + agroforesterie

# Valeurs actuelles - performance monitoring and evaluation framework (PMEF) PAC 2023-2027

## I.21. Part des terres agricoles couvertes d'éléments paysagers

Pivot Table		Tabular View												2022
Indicator	Sub-indicator	Parameter	Planned/Realised	Unit of measure...	Code	Data source	Member State	MS Code			Year			
I.21 Enhancing provision of ecosystem services	Share of agricultural land covered with landscape features	Share	Non-applicable	%	I.21_1	JRC	European Union	EU-27				5.64		
							Belgium	BEL				5.57		
							Bulgaria	BGR				6.22		
							Czechia	CZE				4.67		
							Denmark	DNK				5.34		
							Germany	DEU				5.43		
							Estonia	EST				5.56		
							Ireland	IRL				7.49		
							Greece	GRC				6.99		
							Spain	ESP				5.32		
							France	FRA				6.45		
							Croatia	HRV				6.89		
							Italy	ITA				8.01		
							Cyprus	CYP				21.10		
							Latvia	LVA				4.30		
							Lithuania	LTU				3.65		
							Luxembourg	LUX				4.10		
							Hungary	HUN				4.17		
							Malta	MLT				27.71		
							Netherlands	NLD				7.22		
Austria	AUT				4.40									
Poland	POL				3.60									
Portugal	PRT				8.95									
Romania	ROU				3.35									
Slovenia	SVN				5.93									
Slovakia	SVK				4.03									
Finland	FIN				7.57									
Sweden	SWE				8.08									

# Processus de construction du projet soumis à concertation



# Projet soumis aux parties prenantes - FBI

## 1. Réduire les produits phyto pharmaceutiques

1.1. Encourager l'agriculture biologique, l'agro-écologie et le "système de production résilient - PAC" (plan d'action 2030, soutien de la PAC...)

1.2. Réduire effectivement l'utilisation et le risque environnemental des produits phyto pharmaceutiques (PwRP, ER, MAEC, MECAP, lutte intégrée; aides à l'investissement... et simplification de ces mesures afin d'en garantir l'adhésion)

1.3. Développer des OAD et mettre à disposition des indicateurs standardisés (phytorisque, phytoscore/PLI, ISAC...)

1.4. Formation continue et conseils indépendants

## 2. Adapter les pratiques agricoles pour améliorer les milieux d'accueil

2.1. Installer des bandes aménagées en lisière forestière (hors côté Nord) au sud du sillon Sambre et Meuse (Possible mais très peu utilisée à communiquer à Natagriwal)

2.2. Augmenter le taux de surfaces non-productives de 5 à 10% en culture (Eco-régime maillage, MB5, MC7) => Déjà présent comme objectif dans les ETHD. A un impact sur les oiseaux...

2.3. Favoriser la plantation de haies et bosquets (plan stratégique, AGW plantation, aide entretien et maintien...)

2.4. Favoriser la création de mares (relancer subvention + marché stock + aide maintien/entretien mare)

2.5. Favoriser la création d'aménagements en plaine complète via des engagements collectifs (E test N proposition d'intégrer dans le nouveau plan PAC)

2.6. Maintenir les chaumes dans des cas à définir vs ER couverture longue vs labour vs BCAA6 (ex: 3 semaines après la récolte du colza, en maïs, jusqu'au printemps...)

2.7. Fournir de la nourriture en hiver (céréales laissées sur pied, jachères mellifères, avoine en IC, MC7 couvert nourricier, haies...)

2.8. Augmenter les interfaces - Renforcer l'hétérogénéité des cultures à l'échelle du Paysage - Augmenter la diversification des cultures à l'échelle du territoire (ex : 2 ou 3 cultures/10ha, cultiver en bandes...) – (Développer une mesure sur base volontaire)

2.9. Maintenir les prairies permanentes existantes (conditionnalité + UG + RN + BCAA2 + augmenter le soutien de la PAC)

2.10. Maintenir des zones refuges non-fauchées dans les prairies extensives

2.11. Soutenir la gestion extensive des prairies (recul date de fauche, fréquence de fauche, favoriser la faible charge <2UGB/ha...)

2.12. Maintenir les prairies pâturées dans le système d'élevage réparti sur le territoire (incitation)

2.13. Installer des nourrissages supplémentifs (agrainoir) pour les tourterelles des bois

### 3. Réguler les espèces prédatrices

- 3.1. Lutter contre le raton-laveur et évaluation de l'impact des corvidés
- 3.2. Définir une stratégie cohérente de régulation des prédateurs problématiques à l'échelle régionale

### 4. Contrôler le respect des législations existantes

- 4.1. Contrôler systématiquement les arrachages de haies (ortho-photos/contrôle automatique)
- 4.2. Intensifier le contrôle du respect de la bande minimum d'un mètre en bords de route (Après analyse juridique)
- 4.3. Rappeler qu'il est interdit de détruire intentionnellement des nids d'oiseaux (Vanneau Hupé...)

### 5. Renforcer le suivi et la planification

- 5.1. Définir les espèces prioritaires
- 5.2. Réaliser un cadastre des zones propices aux espèces prioritaires
- 5.3. Planifier et mettre en œuvre des actions spécifiques, adaptées aux espèces prioritaires identifiées
- 5.4. Améliorer le suivi ornithologique des espèces les plus rares (monitoring spécifique de ces espèces - ex Tarier)
- 5.5. Evaluer l'impact des mesures (in itinere des mesures/moyens)

### 6. Sensibiliser/éduquer/former les différents publics

- 6.1. Intégrer des cours d'ornithologie, d'agroécologie, de biodiversité fonctionnelle dans les formations agricoles (écoles et formations continues)
- 6.2. Faire connaître aux agriculteurs l'importance des oiseaux en milieu agricole et les liens avec les éléments de maillage, avec certaines mesures de la PAC et avec l'image de l'agriculture auprès de la société civile
- 6.3. Développer des moyens de communications auprès du grand public pour mettre en avant les actions des agriculteurs en faveur de la Nature et de la fourniture de services écosystémiques
- 6.4. Soutenir les actions de sensibilisation via les syndicats agricoles (E BiEaulogique, Autonomie fourragère, quelle est belle ma prairie,...)
- 6.5. Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation à l'utilisation raisonnée des anti-parasitaires
- 6.6. Sensibiliser aux pratiques de fauches favorables aux animaux (centrifuge, matériel, vitesse, barre d'effarouchement)
- 6.7. Démarcher les agriculteurs gestionnaires de prairies à haute valeur biologique (PHVB) afin de les contractualiser en MC4
- 6.8. Sensibiliser à la bonne gestion/entretien des haies

# Projet soumis aux parties prenantes - Part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité

### 1. Développer les Incitants financiers

- 1.1. Maintenir et améliorer l'aide au maillage écologique en zone agricole
- 1.2. (2.3. bis) **Inciter l'agriculteur à atteindre 4% en 2030, 5% en 2040 ou 7% en 2050**
- 1.3. Faire travailler les agriculteurs par problématique commune pour favoriser l'effet de groupe (MAEC collective, engagements collectifs)
- 1.4. Inciter à installer une bande enherbée (>2m) le long des haies et chemins creux (bord entre les arbres et la culture)
- 1.5. Développer une mesure spécifique agroforestière (arbres en champs) dans les futurs plans stratégiques de la PAC ou des moyens régionaux (aide annuelle perte de revenu en test avant une introduction dans la PAC)
- 1.6. Maintenir l'attractivité financière des mesures (montant régional/provincial/communal)

### 2. Elaborer, renforcer et harmoniser le cadre réglementaire

- 2.1. Harmoniser les obligations de mise en place de surfaces de mesures compensatoires pour tout projet impactant la zone agricole en respectant l'ERC (Eviter-Réduire-Compenser) y compris biodiversité ordinaire (réaliser un cadre de compensation harmonisé régional)
- 2.2. Amélioration des mesures prophylactiques dans le cahier des charges de la lutte intégrée
- 2.3. **Renforcer le pourcentage de High Diversity Landscape Features (HDLF) à l'échelle de l'exploitation et qui serait payé (4% en 2030, 5% en 2040 et 7% en 20250) Option Règlementaire**
- 2.4. Renforcer les contrôles systématiques (via ortho-photoplans) pour l'arrachage de haies

### 3. Sensibiliser/éduquer/former les publics prioritaires

- 3.1. Organiser une diversité d'initiatives de sensibilisation : soutenir les actions de sensibilisation des syndicats agricoles, organiser des conférences en hiver sur la biodiversité fonctionnelle/phyto-licence à l'échelle de la ferme, sensibiliser à la valorisation des tailles de haies (biomasse, BRF, litière, mulch...), sensibiliser les agriculteurs sur les bénéfices des HDLF (y inclus l'attrait paysager pour le tourisme)
- 3.2. **Démarcher les agriculteurs et développer un plan marketing fort pour convaincre de l'intérêt des éléments topographiques**
- 3.3. **Accompagner les agriculteurs sur les volets réglementaire et technique (service de conseil,...)**
- 3.4. Sensibiliser les éleveurs de chevaux à la plantation de haies
- 3.5. Intégrer des cours d'ornithologie, agroécologie et de biodiversité fonctionnelle dans les formations agricoles (écoles et formation continue)
- 3.6. Produire des documents consolidés expliquant les législations et types de soutien relatifs aux HDLF (ex: ensemble des informations relatives aux mares, aux haies...)

4. Améliorer les connaissances pour les autorités (cartographie)

- 4.1. Rédiger un document scientifique expliquant l'intérêt des différentes HDLF et les méthodes de gestion des HDLF efficaces
- 4.2. Créer et mettre à disposition des autorités locales, des encadrants agricoles et des acteurs territoriaux (PN, GAL, parc nationaux,...) la cartographie des HDLF mise à jour

5. Développer, garantir et renforcer les stratégies régionales

- 5.1. Relancer un programme stratégique de plantation de haies (ex : Yes We Plant)
- 5.2. Créer et soutenir des filières de valorisation (biométhanisation, fruits, jus, BRF...) et faire connaître ce qui fonctionne ailleurs (benchmarking auprès des autres états membres)
- 5.3. Développer un plan stratégique agroforestier
- 5.4 Développer des filières de plaquettes de bois

6. Réduire les contraintes administratives (mise en œuvre, demandes d'aides, contrôles)

- 6.1. Inverser la charge de la preuve pour le contrôle (principe de confiance) et droit à l'erreur
- 6.2. Souplesse pour la comptabilisation des HDLF lors des contrôles
- 6.3. Harmoniser la définition des différents types d'éléments dans les différentes législations et niveaux de pouvoirs (régional, local)
- 6.4. Mise à disposition de la cartographie des éléments topographiques automatiquement dans la DS PAC (+ aide à l'identification des éléments avec l'aide de l'IA)

7. Développer des stratégies d'identité territoriale et paysagère

- 7.1. Décliner les stratégies régionales (plantation haie, agroforesterie) en plans sous-régionaux/territoriaux + référence aux atlas paysagers pour le découpage + aspect de priorisation des zones à enjeu (busards, SGIB...)
- 7.2. Promouvoir des projets à l'échelle locale qui favorisent l'identité paysagère territoriale et impliquer les communes, les PNx et PN, les GAL,.. (soutien supplémentaire aux agriculteurs, chartres paysagères aussi en dehors des PN...)
- 7.3. Développer HDLF sur le domaine public (voiries, voies hydrauliques, terrains publics...) à l'aide de la carte du potentiel de plantation
- 7.4. Améliorer l'intégration topographique du paysage dans le cadre de projets publics et privés (avis sur permis DDR et DNF)

# Projet soumis aux parties prenantes - « stock de carbone dans les terres arables »

1. Renforcer les connaissances scientifiques et le développement des techniques

1.1. Favoriser la recherche avec une vision systémique

1.2. Etudier la faisabilité de réaliser des bilans humiques :

- chiffrer les quantités + qualité de matière organique pour tous les types d'apports (culture, résidus, racines, couverts, effluents, MO exogènes dont le compostage, digestat,...) et évaluer leur efficacité pour stocker du carbone organique dans les sols (humification). Calibrer les modèles de simulation du carbone organique dans les sols pour la Wallonie
- Analyser et documenter les itinéraires techniques mis en place dans les fermes qui ont augmentés les stocks de carbone organique dans les sols

1.3. Développer l'accès à des méthodes d'analyse de la qualité de la matière organique (stable et labile) via les laboratoires (Réseau Requasud,...)

1.4. Favoriser la recherche collaborative entre les scientifiques et les agriculteurs et les conseillers (PEI,...)

1.5. Favoriser le développement des techniques et amplifier la collaboration entre les centres pilotes

2. Lever les freins psycho-socio-culturels à l'adoption de l'agroécologie (dimension sociale)

2.1. Sensibiliser les agriculteurs aux changements de pratique et diffuser la liste des pratiques favorables (PRW 117, TERRAE et promotion MR14)

2.2 Sensibiliser les agriculteurs sur le lien entre bonne gestion des sols et fertilité de ceux-ci et santé économique/résilience de la production agricole

3. Prodiguer des conseils de bonnes pratiques aux agriculteurs (dimension technique)

3.1. Renforcer les structures de conseil existantes et favoriser les conseils individuels et holistiques

3.2. Mettre en place des outils pour un conseil indépendant (avec agrégation des conseillers/ordre des conseillers agricoles et chèque conseil auprès de structures agréées)

3.3. Formation continue, conseils indépendants et encourager les échanges entre agriculteurs et stimuler le réseautage agricole comme par ex: CETA et autres comices, GAA,..

3.4. Augmenter l'attrait et la visibilité de certaines techniques utiles (ex: semis sous couvert, agroforesterie,...) et renforcer les actions des structures qui développent et promeuvent ces techniques

4. Renforcer les soutiens de la PAC et améliorer la cohérence de l'architecture verte

- 4.1. Soutenir l'autonomie fourragère des élevages (soutien au PT, légumineuses,...)
- 4.2. Soutenir la réalisation de bilans humiques à l'échelle de l'exploitation (évolution MR14 ? Prise en charge par les chèques conseils ?)
- 4.3. Poursuivre et améliorer la MR14 (MAEC sol) et la revaloriser si nécessaire
- 4.4. Poursuivre et améliorer la pratique de l'inter-culture longue (ER couverture longue des sols, encourager les couverts diversifiés, ...)
- 4.5. **Harmoniser et simplifier les législations qui encadrent les mêmes pratiques agricoles (PGDA, PAC, PRN,...)**
- 4.6. Cadre de pratiques obligatoires minimales via la conditionnalité (rotation, couverture des sols,...)

5. Reconnecter les systèmes :  
- grande culture et élevage,  
désécialisation territoriale  
et agroforesterie

- 5.1. **Favoriser les systèmes de polyculture – élevage à l'échelle de la ferme et/ou à l'échelle du territoire (échanges paille-fumier, soutenir les fermes mixtes..)**
- 5.2. Faciliter l'agroforesterie (filières...)

6. Valoriser financièrement le carbone organique des sols

- 6.1. Valoriser le service écosystémique de stockage de carbone en étant attentif à la santé des sols (via filière, soutien public, prix au consommateur,...)
- 6.2. Encadrer la mise en place du CRCF (Carbon Removals and Carbon Farming)